
L'an deux mille vingt-deux, le mercredi huit du mois de juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi deux du mois de juin deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET)

Secrétaires de séance : M. Jean-Pierre HAMON et M. James MOUSSU

Début de séance : 19h38

I. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

- **FINANCES - Budget Annexe SPANC - Décisions modificatives N°1 (délibération n°CC2022 06 01)**

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin de voter celui-ci en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT, considérant que le montant en capital de la dette n'est pas couvert par des ressources propres.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe SPANC :

Investissement			BP 2021	DM	BP+DM
021	Virement de la section de fonctionnement	IR	0,00	8 500,00	8 500,00
10222	FCTVA	IR	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. Équipement budget communautaire	IR	12 500,00	-8 500,00	4 000,00

Fonctionnement

023	Virement à la section d'investissement	FD	0,00	8 500,00	8 500,00
748	Autres attributions et participations	FR	50 000,00	8 500,00	58 500,00

UNANIMITE 26 voix POUR

▪ **FINANCES - Budget Annexe Centre Aquatique - Décisions modificatives N°1**
(délibération n°CC2022 06 02)

La présente délibération a pour objet de procéder à un approvisionnement du chapitre 65 et plus particulièrement de l'article 65888 afin d'intégrer les régularisations d'écritures liées au dispositif PASRAU.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe CENTRE AQUATIQUE :

Fonctionnement

65888	Autres	FD	0,00	10,00	10,00
6419	Rbst rémunérations personnel	FR	20 026,13	10,00	20 036,13

UNANIMITE 26 voix POUR

▪ **FINANCES - Budget Annexe Centre Aquatique - Décisions modificatives N°2**
(délibération n°CC2022 06 03)

La présente délibération a pour objet de régulariser les écritures de la provision intégrée au budget primitif 2022 et mise en place pour le remboursement de TVA à percevoir dans le cadre de la construction du centre aquatique Canal Forêt.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe CENTRE AQUATIQUE :

Fonctionnement

7588-042	Produits divers	FR	245 600,00	-245 600,00	0,00
7588-75	Produits divers	FR	580 000,00	245 600,00	825 600,00
1582-040	Autres provisions pour charges	ID	245 600,00	-245 600,00	0,00
1641-16	Emprunt	ID	845 600,00	-245 600,00	600 000,00

UNANIMITE 26 voix POUR

- **FINANCES - Centre Aquatique - Versement d'une subvention d'équilibre du budget Administration Générale au budget annexe Centre Aquatique au titre de l'année 2021 (délibération n°CC2022 06 04)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget administration générale au budget annexe Centre aquatique au titre de l'année 2021 par rattachement.

Le Conseil Communautaire **approuve** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Centre aquatique » au titre de l'année 2021 pour un montant de 550 000 €, **indique** que cette écriture comptable est saisie au titre des rattachements de charges et de produits sur les budgets concernées et **autorise** Madame la Présidente de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE 26 voix POUR

II. ENVIRONNEMENT

- **ENVIRONNEMENT- DECHETS - Construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blain (délibération n°CC2022 06 05)**

La présente délibération a pour objet de valider le projet d'une nouvelle déchèterie intercommunale située sur la zone d'activités de Blûchets à Blain et d'autoriser le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de sa construction.

Le Conseil Communautaire **approuve** le projet de construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blain sur une parcelle d'environ 1ha située rue des frères Lumière, parc d'activités des Blûchets-Nord, ainsi que le coût de l'opération, **autorise** le lancement d'un marché à procédure adaptée pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre afin de réaliser cet équipement, **autorise** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre et notamment la décision d'attribution dudit marché, conformément aux délégations du Conseil Communautaire à la Présidente, **autorise** Madame la Présidente à solliciter toutes formes d'aides financières supplémentaires utiles au financement de cette opération et **dit** que les crédits seront inscrits au budget Administration Générale sur la ligne correspondante.

24 voix POUR / 2 ABSTENTIONS

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **MOBILITES - Transports Scolaires : Convention de délégation de compétences entre la Région et Pays de Blain Communauté pour la gestion des services spéciaux de transports scolaires pour la période 2022-2025 (délibération n°CC2022 06 06)**

La présente délibération a pour objet d'approuver les modalités de la délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la communauté de communes pour l'organisation du service de transports scolaires (A02).

Le Conseil Communautaire **approuve** les termes de la convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et Pays de Blain Communauté pour la gestion des services spéciaux de transports scolaires pour la période 2022-2025, **acte** que Pays de Blain

Communauté bénéficiera d'une participation financière de la part de la Région pour l'exercice des compétences déléguées, à hauteur de 30 € par élève au titre de l'année 2022, et que ce montant sera ensuite révisé annuellement selon la formule de révision prévue dans la présente convention et **autorise** Madame la Présidente à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

UNANIMITE 26 voix POUR

IV. RESSOURCES HUMAINES

- **RESSOURCES HUMAINES – Création du Conseil Social Territorial (CST) (délibération n°CC2022 06 07)**

La présente délibération a pour objet la création d'un comité social territorial regroupant le comité technique ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. La délibération définit également les modalités de mise en œuvre. Cette nouvelle disposition entrera en vigueur le 8 décembre 2022, date des élections professionnelles. Toutefois, au regard de la préparation des élections, il est nécessaire de délibérer sur la création du CST au moins 6 mois avant le scrutin.

Le Conseil Communautaire **crée** son Comité Social Territorial, **fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, **décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et **décide** le recueil par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'Établissement.

UNANIMITE 26 voix POUR

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **TOURISME – Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Approbation de la participation financière de Pays de Blain Communauté pour l'année 2022 (délibération n°CC2022 06 08)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement de la participation de Pays de Blain Communauté à l'Office de Tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la communication du rapport d'activités de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2021, **approuve** les comptes de l'exercice 2021 et **autorise** Madame la Présidente à signer tout acte ou tout document y afférent.

UNANIMITE 26 voix POUR

- **TOURISME – Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Rapport d'activités et comptes de l'exercice pour l'année 2021 (délibération n°CC2022 06 09)**

La présente délibération a pour objet d'acter le rapport annuel de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt et d'approuver les comptes de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la communication du rapport d'activités de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2021, **approuve** les comptes de l'exercice 2021 et **autorise** Madame la Présidente à signer tout acte ou tout document y afférent.

UNANIMITE 26 voix POUR

- **TOURISME – Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Rapport d'activités et comptes de l'exercice pour l'année 2021 (délibération n°CC2022 06 10)**

La présente délibération a pour objet d'approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que présentés ci-dessous.

Le Conseil Communautaire **décide** d'appliquer les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que présentés ci-dessus et **charge** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

25 voix POUR / 1 ABSTENTION

VI. INFORMATION AU CONSEIL

- **Délégations à la Présidente**
 - ❖ **Décision n°2022-03** – Convention d'occupation précaire – GAEC ST JOSEPH
- **Délégations au Bureau Communautaire**
 - ❖ **Délibération n°2022-05-01** – Modification de la Régie d'Avances et de Recettes de l'AAGV.
 - ❖ **Délibération n°2022-05-02** – Parc d'Activité des Bluchets – Vente d'une parcelle à la SARL MAGMA.

Fin de séance : 21h06

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2022 06 01	FINANCES – Budget Annexe SPANC – Décisions Modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 02	FINANCES – Budget Annexe Centre Aquatique – Décisions Modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 03	FINANCES – Budget Annexe Centre Aquatique – Décisions Modificatives n°2	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 04	FINANCES – Budget Annexe Centre Aquatique – Versement d'une subvention d'équilibre du budget administration générale au budget annexe centre aquatique au titre de l'année 2021	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR

CC 2022 06 05	ENVIRONNEMENT - DECHETS - Construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blain	JM. BUF	24 voix POUR 2 Abstentions
CC 2022 06 06	MOBILITES - TRANSPORTS SCOLAIRES : convention de délégation de compétences entre la Région et Pays de Blain Communauté pour la gestion des services spéciaux de transports scolaires pour la période 2022-2025	P. CAILLON	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 07	RESSOURCES HUMAINES - Création du Conseil Social Territorial (CST)	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 08	TOURISME - Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Approbation de la participation financière de Pays de Blain Communauté pour l'année 2022	N. OUDAERT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 09	TOURISME - Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Rapport d'activités et comptes de l'exercice pour l'année 2021	N. OUDAERT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2022 06 10	TOURISME - Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Taxe de séjour - Détermination des tarifs applicables au 1er janvier 2023	N. OUDAERT	25 voix POUR 1 Abstention

Fait le 8 juin 2022 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente

